



Commune mixte de Lajoux

Bureau Communal CH – 2718 Lajoux (JU)

Lajoux, le 7 mai 2025

AVIS A LA POPULATION

No 06/25

Assemblée communale ordinaire

Mardi 27 mai 2025, à 20h00 à la Maison des Œuvres (grande salle).

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 18 décembre 2024
2. Discuter et voter les dépassements budgétaires et approuver les comptes 2024
3. Discuter et voter la consolidation du crédit de construction de Fr. 230'000.- relatif à l'assainissement de l'éclairage public en LED et donner compétence au Conseil communal pour consolider l'emprunt.
4. Discuter et voter la consolidation du crédit de construction de Fr. 25'000.- relatif au Jardin du souvenir et donner compétence au Conseil communal pour consolider l'emprunt.
5. Discuter et voter l'affectation du legs à la Commune de Lajoux du bâtiment n° 155, parcelle n° 392 aux Essert Perrin.
 - a) Donner compétence au Conseil communal pour la vente de la maison au prix minimal de Fr. 480'000.-.
 - b) sous réserve de la décision du point a) voter un crédit de construction de Fr. 100'000.- pour sa rénovation, donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et sa consolidation et donner compétence au Conseil communal de louer le bien.
6. Divers

Les procès-verbaux des assemblées communales peuvent être consultés au secrétariat communal, sur le site internet www.lajoux.ch et au panneau d'affichage public.

Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées par écrit au Secrétariat communal au plus tard 1 jour avant l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Pour rappel, tenue des animaux

Les chiens doivent être tenus en laisse sur la voie publique. Il est en outre interdit aux maîtres de laisser les crottes de leur animal sur la totalité des endroits publics ainsi que sur des propriétés privées de tiers. Des distributeurs de sachets pour ramasser les déjections sont à disposition sur plusieurs sites de la commune. Les sachets doivent être éliminés ensuite avec les ordures ménagères. Nous comptons sur la collaboration de tous les détenteurs d'animaux pour respecter ces mesures et maintenir ainsi une commune propre et agréable, ainsi que de bonnes relations de voisinage.

Identification

La banque suisse de données se nomme AMICUS. Chaque nouveau détenteur de chien doit :

- S'annoncer comme nouveau détenteur de chien auprès de sa commune de domicile, afin d'obtenir un numéro d'identification.
- Faire ensuite inscrire son chien dans AMICUS par le vétérinaire.
- Remettre à la commune une copie de l'inscription AMICUS établie par le vétérinaire.

Tous les propriétaires doivent annoncer chaque modification : changement d'adresse, acquisition ou prise en charge d'un chien pour plus de trois mois, décès d'un animal - dans les 10 jours - à la banque de données AMICUS ainsi qu'à l'administration communale.

Chaque chien continue d'être identifié au moyen d'une puce électronique, qui doit être apposée par le vétérinaire au plus tard 3 mois après sa naissance.

Conformément aux directives, nous invitons chaque nouveau propriétaire de chien concerné à annoncer son animal en transmettant la feuille d'enregistrement AMICUS au Secrétariat communal et à tous les propriétaires (nouveaux ou anciens) à signaler les modifications concernant leur animal (décès, vente, déménagement, etc...) jusqu'au **26 mai 2025**, au moyen du coupon-réponse ci-dessous. La date de référence étant le 1^{er} mai de chaque année.

Après le 31 mai 2025, aucune demande de modification ne sera acceptée.

L'émolument annuel accepté par l'Assemblée du budget est fixé à **Fr. 90.-/chien**.

Propriétaire :

Nom : Prénom :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Chien 1 :

Nom : Date de naissance :

Race : Sexe (m/f) : Robe :

*Mutation et date :

Identification (type et n°) :

Chien 2 :

Nom : Date de naissance :

Race : Sexe (m/f) : Robe :

*Mutation et date :

Identification (type et n°) :

***Type de mutation :. A = Achat V = Vente D = Décès**

Information sociale Jura

**Dépassé-e par les
soucis d'argent ?**

**Envie d'en savoir plus
sur les aides sociales
jurassiennes ?**



**Pour être aidé-e, laissez
un message au 079 677 37 65
ou consultez**

JU-lien.org
Information sociale Jura

ÊTRE À VOTRE ÉCOUTE

VOUS ORIENTER

**VOUS SOUTENIR POUR
DÉPOSER UNE DEMANDE**

JU-lien.org
Information sociale Jura



**LAISSEZ UN MESSAGE
AU 079 677 37 65
OU CONSULTEZ JU-LIEN.ORG**

NOUS VOUS RAPPELLERONS.

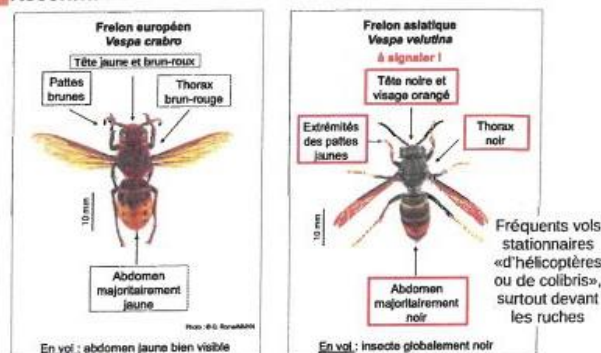


**L'ENTRETIEN EST
GRATUIT, CONFIDENTIEL
ET N'ENGAGE À RIEN.**

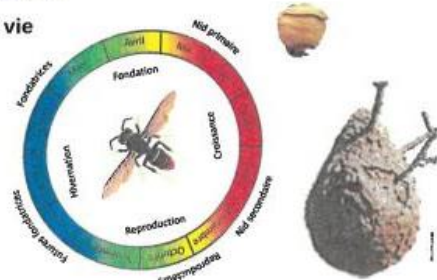


Que faire en cas d'observation ?

1 Reconnaître ce frelon



2 Cycle de vie



3 Reconnaître les nids primaires

- Forme ronde jusqu'à la taille d'un ballon de football, souvent plus petit
- Emplacements : cabanes de jardin, garages, sous les avant-toits, dans les buissons, ...



4 Reconnaître les nids secondaires

- Forme de poire, peut atteindre 80 cm de diamètre.
- Emplacements : le plus souvent à la cime des arbres à plus de 20 m de hauteur !



5 Précautions !

- Ne pas s'approcher d'un nid actif, se tenir à 15 m au moins.
- Ne pas essayer de détruire un nid soi-même.
- En cas d'attaque : rester calme, éviter les mouvements brusques et s'éloigner rapidement.
- En cas de piqûre(s) : se mettre au repos, retirer les bijoux, nettoyer la plaie. Si des **symptômes de réactions allergiques** apparaissent (difficultés respiratoires, gonflements importants, malaises, fortes démangeaisons) **appeler le 144 !**

6 Annonces et déclarations

Idéalement aller sur le site officiel
www.frelonasiatique.ch

(avec photographie)



Hotline FJA aux numéros ci-dessous :

(En cas de difficultés d'accès au site ou si une vérification est souhaitée)

○ District des Franches-Montagnes : 077 807 27 25

○ District de Delémont : 077 807 28 73

○ District de Porrentruy : 077 807 29 43



Merci pour votre collaboration



Le frelon asiatique constitue une réelle menace pour la biodiversité, notamment pour les abeilles, déjà fragilisées. Lorsqu'un nid se trouve à proximité des habitations, il peut aussi représenter un risque pour la sécurité des personnes.

La surveillance de ces insectes ne peut pas reposer uniquement sur les apiculteurs, qui sont peu nombreux et interviennent souvent à titre bénévole. Pour être efficace, cette vigilance doit être partagée.

La commune invite donc chacun à faire preuve d'attention, que ce soit autour de son domicile ou lors de sorties en forêt par exemple et, dans la mesure du possible, à signaler toute présence suspecte (frelons ou nids). Cette démarche contribuera à la protection de notre environnement, des abeilles et de la sécurité de tous.

Dépôt de véhicules usagés

Le Conseil communal rappelle que le dépôt de véhicules usagés est interdit sur le territoire communal, conformément au règlement communal sur la police locale.

Ce rappel fait suite à un contrôle concernant la présence de véhicules usagés sur des terrains communaux.

Nous remercions les personnes concernées de leur compréhension et les encourageons à régulariser la situation dans les meilleurs délais, dans un esprit de bonne collaboration.



Travaux sur la Route Principale du village

Voici ci-dessous, des précisions quant aux travaux de réfection de la Route Principale du village :

ROUTE	RC 1572 ; Lajoux – Les Genevez
COMMUNE	Lajoux
RUES,	Le Bout Dessus, Route Principale
DATE	Du 19 mai au 04 juillet 2025
RESTRICTION	La priorité sera réglée par des feux lumineux.
RAISON	Travaux de réparation.



Foire de printemps

La foire de printemps se déroulera, comme à son habitude, le 2^{ème} mardi de juin, soit le :

10 juin 2025

Nous vous attendons nombreuses et nombreux !



Rappel - Animation "Ensemble" au Bibliobus

Nous avons le plaisir de vous informer que l'animation « Ensemble » avec Bain de livres aura lieu

le 7 juin 2025, de 9h00 à 12h00, au lieu habituel du Bibliobus.

Nous nous réjouissons par avance de votre présence nombreuse à cet événement !

Rappel - Bourses

Les bourses pour étudiant-e et apprenti-e seront distribuées **dès le lundi 12 mai 2025 jusqu'au lundi 9 juin 2025.**

La bourse sera versée sur le compte bancaire/postal de la personne en étude ou en formation.

Lors de votre passage au guichet communal, nous vous remercions de bien vouloir vous munir de votre numéro IBAN ainsi que **d'une attestation à jour de votre école de formation ou de votre entreprise formatrice.**

Vous avez également la possibilité de nous faire parvenir votre n° IBAN ainsi que l'attestation par mail à commune@lajoux.ch.

Avis de construction

Requérant : Monsieur Blaise Christe, Rue du 23-Juin 3, 2842 Rossemaison

Projet : Construction d'une maison d'habitation en ossature bois avec pompe à chaleur, poêle et d'une petite étable.

Au lieu-dit : Es Erreuilles - n° de parcelle : 180

Zone d'affectation : Zone centre (CA)

Dimensions :

Habitation : Longueur : 11.89 m / Largeur : 6.98 m / hauteur : 7.86 m / hauteur totale : 9.40 m

Etable : Longueur : 10.00 m / Largeur : 6.00 m / hauteur : 3.94 m / hauteur totale : 5.97 m

Genre : Matériaux :

Habitation : Façades : Ossature bois isolée, lambris mélèze gris naturel et socle crépi minéral gris. Toiture : Charpente bois isolée, couverture en tuiles Jura nature

Etable : Façades : Ossature bois non isolée, lambris mélèze gris naturel et socle minéral gris.

Dépôt public de cette demande, avec plans, **jusqu'au 16 juin 2025**, au Secrétariat communal de et à 2718 Lajoux où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement (Date du timbre-poste faisant foi).